



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



18130761



14 AOUT 2018

Greffe

N° d'entreprise : 0455.591.578

Dénomination

(en entier) : Agence Locale pour l'Emploi de Herstal

(en abrégé) : ALE de Herstal

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Laixheau 28 4040 Herstal

Objet de l'acte : Modification de statuts - Création 2 Unités Technique d'Exploitation -
Nomination d'administrateurs

L'Assemblée générale du 29/06/2017 décide de la création de deux unités techniques d'exploitation :
Arobase Bruxelles et Arobase Wallonie : Unanimité.

Compte-tenu de la régionalisation effective depuis janvier 2016 ;

Compte tenu du fait que nos activités se répartissent sur les trois régions ;

Compte-tenu du fait que chacune des régions impose d'ores et déjà des règles de remboursement différenciées ;

Compte-tenu du fait que les différentes régions imposent déjà des critères de plan de formations différenciés ;

Compte-tenu du fait que les marchés wallon et bruxellois sont objectivement différents et nécessite des politiques marketing différenciées ;

Compte tenu du fait que les conditions de la reprise nous ont imposé une différence de traitement pour le personnel attaché au site Bruxellois ;

L'assemblée générale du 29 juin 2017 établit une unité technique d'exploitations nommée Arobase-services Wallonie dont le siège social est rue Laixheau, 28 à 4040 Herstal et ;

Une unité technique d'exploitation nommée Arobase-services Bruxelles dont le siège d'exploitation sera Chaussée de Ninove, 1056 à 1080 Molenbeek-St-Jean.

L'UTE Arobase Wallonie aura comme mission de gérer le personnel attaché aux sites de Herstal et de Fexhe-le-Haut-Clocher.

L'UTE Arobase Bruxelles aura comme mission de gérer le personnel attaché au site de Bruxelles.

Dans le cadre des élections sociales, l'UTE Arobase Bruxelles est attachée à l'UTE Arobase Wallonie.

L'Assemblée générale du 9/11/2017 acte :

1° Remplacement du représentant du PTB à l'assemblée générale. Validation des pouvoirs.

Suite au décès de Monsieur Vandormael, le Conseil communal de la ville de Herstal a procédé à son remplacement en sa séance du 26 juin 2017. La notification a eu lieu par un courrier du 12 juillet 2017. L'assemblée générale prend acte de la désignation de Mme Marlène Wydouw domiciliée rue Grétry, 7 Bte042 à 4020 Liège et née le 20 juillet 1952 à Nivelles.

et

2° Election d'un nouvel administrateur représentant la ville de Herstal en remplacement de Monsieur Vandormael.

Suite au décès de Monsieur Vandormael, l'assemblée générale procède à son remplacement par l'élection de Mme Marlène Wydouw domiciliée rue Grétry, 7 Bte042 à 4020 Liège et née le 20 juillet 1952 à Nivelles au poste d'administratrice.

LAVERDEUR Christian, Président

RUGIERRI Vito, Vice-président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature